

MAIRIE DU HAILLAN

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 29 juin 2016

Ouverture de la séance du Conseil Municipal à 18 heures 30 sous la Présidence de Madame Andréa KISS, Maire.

Signature du cahier de présences.

PRÉSENTS A LA SÉANCE :

Mme KISS, Maire

M. FABRE, Mme GUERE, M. CONTE, Mme SAVIGNAC, M. BOUYSSOU, Mme DARDAUD, M. BOUSQUET, M. DUCLOS, Adjoints au Maire.

M. MERIAN, Mme SARLANDIE, M. GHILLAIN, M. ROUZE, Mme PROKOFIEFF, Mme VINCLAIR, Mme VASQUEZ, M. DUPUY-BARTHERE, Mme GOURVENNEC, M. GUITTON, Mme SEN, Mme FRANÇOIS, Mme ARDOUREL, M. CHAIGNE, Mme LAMAISON, Mme SAINT GENEZ

EXCUSES :

Monsieur BRUNEL procuration à Daniel DUCLOS

Monsieur BADEZ procuration à Madame ARDOUREL

Monsieur FOURCAUD procuration à Madame LAMAISON

Monsieur MEYRE procuration à Monsieur CHAIGNE



Sur l'adoption du procès-verbal du 18 mai dernier, avez-vous des remarques à formuler ?

VOTE : UNANIMITE

ORDRE DU JOUR

1. COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS CONCERNANT LA VIE MUNICIPALE :

Rapporteur : Madame Le Maire

Communications de Madame le Maire :

- En application de l'article L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération n°4/14 du Conseil Municipal du 4 avril 2014, je vous informe que j'ai été amenée à signer les décisions municipales suivantes :

▪ **Fixer les tarifs** des sorties organisés pour les jeunes du RANCH et des ALSH Elémentaires durant l'été de la façon suivante :

Sorties Destinations	Date	Coût global activité pour un jeune	Participation jeune 40 %	Participation jeune arrondie	Participation Municipale
PF 31 Equitation Blanquefort	06 juillet 2016	10,93€	4,37€	5€	5,93€
PF 23 Moto St Laurent d'arce	20 juillet 2016	20,62€	8,24€	9€	11,62€
PF 36 Wakeboard Izon	21 juillet 2016	9,5€	3,80€	4€	5,50€
PF 28 Aventure foret St Savin	10 août 2016	18€	7,20€	8€	10€
PF 26 Voile Paddle Bordeaux	24 août 2016	6,16€	2,46€	3€	3,16€

▪ **Fixer les tarifs** du mini-séjour sportif de cet été à Lège Cap Ferret pour les jeunes du RANCH comme suit :

Centre de Loisirs	Destination	Date	Age	Durée	Activités	Coût séjour/enfant
ALSH Le Ranch	Lège Cap Ferret	Du 25/07 au 29/07/16	11-17 ans	5 jours	Stage Surf, pêche à pied, découverte du Bassin d'Arcachon	281.29 €

▪ **Confier à Maître BERNADOU**, avocat au barreau de Bordeaux, la défense de la commune du Haillan pour le recours administratif intenté par Monsieur Eric MARCHANSEAU sur le CU du 16/12/2015

▪ **D'encaisser et d'inscrire** au compte 7788 - « Produits exceptionnels divers » pour l'exercice 2016, l'indemnité de 2 184,40 €uros fixée par la SMACL suite au candélabre endommagé par un automobiliste avenue des satellites ayant eu lieu le 04/04/2016

▪ **D'encaisser et d'inscrire** au compte 7788 - « Produits exceptionnels divers » pour l'exercice 2016, l'indemnité de 1 087,20 €uros fixée par la SMACL suite au sinistre du 30/05/2015 concernant le bris de vitrages de la salle de sport Georges Ricart.

▪ **De fixer** les tarifs du mini séjour pour les enfants âgés de 6 à 12 ans fréquentant l'ALSH élémentaire au mois de juillet 2016 (soit 12 jeunes) qui se déroulera à Bombannes comme suit :

Centre de Loisirs	Destination	Date	Age	Durée	Activités	Coût séjour/enfant
ALSH élémentaire	Domaine de Bombannes	Du 11/07 au 13/07/2016	6-12 ans	3 jours et 2 nuits	Accrobranches, mini-golf, baignade, pétanque	87,50 €

- **De fixer** les tarifs du mini séjour pour les enfants âgés de 6 à 12 ans fréquentant l'ALSH élémentaire au mois d'Août 2016 (soit 12 jeunes) qui se déroulera sur la base de loisirs NAT&A à Saint Savin, à comme suit :

Centre de Loisirs	Destination	Date	Age	Durée	Activités	Coût séjour/enfant
ALSH élémentaire	Centre de loisirs NAT&A	Du 10/08 au 12/08/2014	6-12 ans	3 jours	Balades, accrobranches, laser ball	79,24 €

Sur l'adoption du procès-verbal du 18 mai dernier, avez-vous des remarques à formuler ?

VOTE : UNANIMITE

Madame le Maire : Je vous propose en préambule de ce conseil, un texte qui va être lu par Jean-Claude CONTE et qui concerne les compteurs LINKY.

Jean-Claude CONTE : Vœu du Conseil Municipal relatif à l'installation du compteur LINKY

Le déploiement des compteurs dits « intelligents » LINKY est actuellement en cours en France comme dans la Métropole.

Bien que cette question ne soit pas de compétence communale, nous ne pouvons rester sourds aux vives inquiétudes de nos concitoyens à ce sujet.

L'insuffisance d'information préalable au déploiement de ce compteur permettant à chacun de disposer d'éléments clairs et précis de compréhension, a généré un sentiment d'anxiété et de méfiance envers ce dispositif.

Le principal objectif de LINKY est rappelé dans la loi de transition énergétique votée en Août 2015 : « Inciter les utilisateurs à limiter leur consommation notamment aux périodes de pointe », ainsi que favoriser la montée en puissance des énergies renouvelables et une gestion plus fine et plus souple du réseau électrique.

LINKY suscite également des interrogations et même des inquiétudes tout à fait légitimes sur :

-La question de la protection des données personnelles

-Les conséquences éventuelles pour la santé des usagers

-La possibilité d'une gestion plus dure par les fournisseurs pour les ménages en difficulté financière.

C'est donc sur ces trois sujets que nous devons être particulièrement vigilants et disposer des réponses objectives et fiables visant à garantir la santé de chacun, sa liberté individuelle ainsi que la prise en compte du critère social dans la distribution d'électricité.

De ce fait, le Conseil Municipal du Haillan souhaite :

- Sur les questions de santé, disposer rapidement des résultats des études et mesures demandées par les élus de la Métropole à l'ANFR (Agence Nationale des Fréquences) notamment, (mesures en situation réelle), et en cours.*
- Sur les questions de liberté publique, simplifier les procédures de refus d'installation du compteur LINKY, sans incidence financière ou tarifaire ; ainsi que s'assurer que les données recueillies ne soient pas utilisées à d'autres fins qu'à la bonne gestion du réseau et à la recherche d'économies d'énergie (l'utilisation à des fins commerciales doit par exemple être proscrite), et enfin, garantir à tous l'accès simple et gratuit à ses données de consommation.*
- Sur les questions de protection des plus faibles, veiller à ce que soit garanti aux usagers que LINKY ne favorisera en aucun cas les coupures à distance ou hausses tarifaires liées à sa technologie.*

Il nous apparaît enfin utile de disposer de garanties claires quant à l'impossibilité d'intrusion informatique à domicile liée à LINKY.

Si les résultats et réponses à ces souhaits devaient s'avérer insatisfaisants, il faudrait alors envisager toutes les mesures indispensables à la protection des usagers et ce avant le déploiement de ces compteurs sur la commune prévu à partir de 2018.

Enfin, il ne faut pas oublier le rôle des fournisseurs d'électricité qui devront de leur côté apporter la preuve que l'utilisation de LINKY ne sera pas le prétexte à un durcissement de la politique tarifaire et commerciale.

Ce vœu sera transmis à Monsieur le Président de Bordeaux Métropole et aux Parlementaires Girondins.

Monsieur CHAIGNE : *Madame Le Maire, Mesdames, Messieurs les élus de la majorité,*

Nous avons attentivement écouté vos vœux et si l'intention peut paraître louable, nous notons un certain nombre d'approximations de langage, voire d'erreurs.

Avant toute chose, nous remarquons que plus votre réflexion avance sur ce sujet plus vous devenez mesurés ! En effet, lors du conseil municipal du 10 février dernier, les élus du front de gauche par la voix de Monsieur Conte voulaient engager le Conseil Municipal à voter je cite : « une délibération indiquant notre souhait de limiter voir même de refuser ce type d'installation sur notre commune. » Aujourd'hui, il n'est plus question que de Vœu. Madame le Maire, vous n'avez pas souhaité abonder la position arbitraire et illégale que les élus du front de gauche souhaitaient pourtant faire prendre à notre Conseil.

En effet, l'adoption d'une délibération aurait été une position contraire à la Loi et vous devez savoir qu'Enedis (Ex- ERDF) a engagé des actions judiciaires contre les quelques rares communes ayant délibéré pour s'opposer au déploiement du compteur Linky. Certaines de ces communes ont d'ailleurs revu leur position en prenant une nouvelle délibération pour annuler la première. La délibération que vous auriez votée n'aurait eu aucune valeur au regard de la Directive européenne et le principe de précaution n'est pas recevable puisque les autorités compétentes se sont prononcées sur les points que vous soulevez.

Vous écrivez : « l'insuffisance d'information préalable au déploiement de ce compteur ». Nous sommes surpris par ces termes. En effet, rarement par le passé, une telle opération n'a été aussi accompagnée. L'opérateur de réseau multiplie les informations aux usagers et aux communes. Les réponses aux interrogations que vous vous posez existent toutes, mais sont

bien moins couvertes et connues. Encore faut-il vouloir les entendre... Nous déplorons cette attitude qui alarme et entretient la confusion plus qu'elle ne cherche à expliquer et raisonner. En effet, vos points concernant les questions de Santé, d'accès simple et gratuit aux données de consommation, les déplacements pour coupure et bien d'autres encore... ont déjà trouvé réponse.

Pour rappel, le projet LINKY fait suite à une directive européenne de 2009 demandant la mise en place de compteurs communicants, pour mieux gérer l'électricité. La loi de transition énergétique, votée le 17 août 2015, a confirmé que le compteur Linky constitue un outil essentiel pour permettre à nos concitoyens de comprendre et ainsi mieux maîtriser leur consommation d'énergie.

De plus, un arrêt rendu par le Conseil d'Etat en 2013 rejette toutes les demandes d'annulation faites, en rappelant la légalité vis-à-vis de l'ensemble des textes applicables encadrant le déploiement des compteurs communicants.

Le Conseil d'Etat s'est également exprimé sur les ondes en indiquant : « les rayonnements électromagnétiques émis par les dispositifs de comptage et les câbles n'excèdent ni les seuils fixés par les dispositions » de la législation européenne et française « ni ceux admis par l'Organisation mondiale de la santé ».

Sur les questions de santé, il y a eu récemment un communiqué de presse et un rapport de l'ANFR (test en laboratoire) qui confirme l'absence de risque pour la santé des personnes (Communiqué de presse et rapport détaillé en notre possession).

Demain, pas plus qu'aujourd'hui il n'y a non plus de risque d'incendie ni de risque autour de la confidentialité des données transmises. Enedis reste soumis aux règles de la CNIL.

Nous voulons rappeler que Linky améliore nettement le confort par des opérations qui peuvent désormais être réalisées à distance comme les modifications de puissance, le rétablissement de l'énergie avec des délais considérablement améliorés et un coût bien moindre pour le consommateur. Ce sont aussi des factures basées sur des données réelles. C'est aussi un outil pour mieux comprendre ses consommations et qui, grâce au développement du digital et de la domotique, va permettre à chacun au sein de son foyer, d'en accroître la maîtrise et donc de les diminuer.

A ce titre, dans un contexte de transition énergétique, Linky est un outil de gestion de consommation et un facilitateur d'intégration de l'énergie produite par les petits producteurs, sur le réseau.

Quant à son coût, la Commission de Régulation de l'énergie, organisme indépendant, garantit que les gains en rapport couvriront intégralement la réalisation du projet.

Au delà de l'investissement de 5 milliards, favorable à l'économie du pays, plus de 10 000 emplois seront créés sur tout le territoire sur la durée du projet (jusqu'en 2021) dans le cadre du déploiement des compteurs communicants. La pose des compteurs mobilisera à elle seule 5000 techniciens au quotidien dans toutes les régions à travers les 80 entreprises prestataires. 5000 emplois de techniciens seront également créés sur des sites français pour la fabrication et l'assemblage du compteur. Un appel d'offres a également été lancé à des entreprises de travail adapté ou de réinsertion pour le recyclage des anciens compteurs.

Enfin, dans le but d'apporter toute la clairvoyance nécessaire autour de ce dossier, il est important de savoir que Linky ne communique que pendant quelques secondes par jour par l'intermédiaire de la technologie du Courant Porteur en Ligne (dît « CPL »), c'est-à-dire, la même technologie que celle utilisée depuis plusieurs décennies vers plusieurs dizaines de

millions de foyers, pour transmettre les impulsions de changement des heures creuses-heures pleines.... Eh oui... !

Le compteur Linky n'émet pas d'ondes radios comme le téléphone portable mais utilise les câbles électriques existants pour transmettre un signal à basse fréquence. En revanche, comme tout courant électrique passant dans un câble, il génère une très légère émission de champ électromagnétique bien moindre que celle de nos micro ondes, ordinateur, ou box qui ne soulèvent pourtant pas votre inquiétude...

Enfin, au 2^{ème} alinéa des souhaits vous écrivez : «simplifier les procédures de refus d'installation du compteur» Vous employez une formulation qui ne nous semble pas adaptée. En effet, vous parlez de « procédure » de refus d'installation. Là encore, votre empressement à vous opposer par principe vous fait employer des termes inadaptés. Il n'existe pas de « procédure » pour s'opposer à l'application de la Loi...

Pour toutes ces raisons, nous ne nous associons pas aux vœux que vous avez formulés.

Jean-Michel BOUSQUET : Nous retrouvons dans une partie de vos propos, entre autre, l'argumentaire pro Linky que l'on retrouve associé sur les recherches internet. Ce que je souhaite souligner d'abord, c'est que le vœu qui est présenté ici n'est pas une opposition au compteur Linky, mais une démarche constructive visant, non pas à refuser en bloc quelque chose qui est à la fois issue de la Loi de transition énergétique votée en août 2015 et qui peut apporter un certain nombre d'avancées dans la gestion de l'énergie.

Cela dit, il ne faut pas non plus tomber dans une béatitude convenante et faire fi de l'ensemble des inquiétudes qui peuvent surgir parmi nous, et au sein d'une partie de la communauté scientifique et médicale.

Je vais reprendre plusieurs points. Le premier sur la délibération illégale. Vous avez raison, nous ne posons pas une délibération, mais bien un certain nombre de vœux visant une vigilance dans le déploiement des compteurs Linky et pouvoir disposer de réponses précises, factuelles d'engagement au-delà de ce que l'on peut lire sur les sites internet, voire même dans la presse technique.

Soyons précis, garantissons à nos administrés, c'est notre responsabilité en tant qu'élus, que l'ensemble des précautions en terme de santé publique, de protection de données et autres a bien été assuré. Je pense que l'excès de précautions est préférable à un enthousiasme aveugle.

Sur les réponses aux questions, toutes ne sont pas, à ce jour, apportées ou connues, ni par Enedis, ni par les professionnels.

Concernant la gratuité des informations aux usagers, oui, à condition de pouvoir disposer d'un accès à internet et de pouvoir s'y connecter. A été demandé de pouvoir disposer d'une autre voie que celle dématérialisée par internet, qui aujourd'hui n'est pas totalement démocratisée , et donc de participer à sa propre maîtrise de ses consommations. Et pour pouvoir les maîtriser, il faut pouvoir avoir accès à l'information à titre gratuit. Un certain nombre de voies passeront par le commercialisateur, ce qui aujourd'hui n'a pas été évoqué mais qui figure dans le vœu. Ce débat est renvoyé aux offres commerciales qui seront

proposées par les commercialisateurs dont le marché a été ouvert il y a maintenant quelques années.

Pour ceux qui n'ont pas d'accès internet à ENEDIS, ces informations seront-elles monnayées ou pas ? Cela reste une interrogation. Il nous est apparu pertinent d'en alerter les parlementaires. Quelle sera la politique tarifaire qui sera mise en œuvre ? C'est un élément important : la commercialisation. Ce vœu va au-delà de l'approche technologique en demandant une défense par les commercialisateurs de ce qui va être mis en place via LINKY.

L'information a été faite largement mais postérieurement au déploiement du compteur. La communication est très large mais elle est devenue polémique entre les pros et les contre, on manque d'informations apaisées et objectives voire scientifiques.

Concernant le risque incendie, je vous rejoins tout à fait, il n'y a pas plus de risque qu'avec le compteur actuel.

Concernant les problématiques de confidentialité, la CNIL est le garant de la protection des données informatiques. Malgré tout, vous l'expliquerez à tous les membres du site Ashley Madison qui se sont retrouvés sur internet, c'était garanti par la CNIL mais ça a donné lieu à un certain nombre de divorces et de situations épiques... Toute la confidentialité des données internet est à relativiser et à traiter de façon sérieuse.

Sur le refus d'installation, effectivement, il n'y aura pas d'installation forcée chez les ménages qui le refuseraient . Ce n'est pas la Loi qui prévoit un dispositif de refus, c'est bien un engagement d'Enedis relayé par la Métropole à la demande des associations de consommateurs mais aussi des représentants d'Elus de la Métropole dont je fais partie. Notre demande ne vise pas à une modification législative mais bien à une approche pragmatique et efficace de ce dispositif pour tous.

Dernier point, la NFR a réalisé un communiqué de presse en date du 30 mai 2016 qui constitue la première tranche des mesures réalisées à la demande des Maires notamment. Ce sont des mesures réalisées en laboratoire sur l'impact des courants porteurs en ligne interne de rayonnement électro-magnétique ; en gros, quel type de rayonnement sur le compteur et sur les câbles avec Linky. Effectivement, les mesures font apparaître des champs de niveau assez faible. Cela dit, le deuxième volet de cette démarche est toujours en cours. D'où la demande que nous avons faite de pouvoir disposer d'éléments clairs, à savoir des mesures in situ, de pouvoir disposer d'éléments objectifs sur l'exposition réelle et l'impact de Linky dans ce brouillard d'ondes qui seront données par l'installation d'un certain nombre de compteurs, et à la demande de quelques Elus de la Métropole dont je fais partie, cette installation sera réalisée à la demande de la Métropole auprès de la NFR, chez un certain nombre de ménages girondins très prochainement. Je ne manquerai pas de vous faire un retour sur l'ensemble de ces données.

A titre personnel, je suis favorable à ce vœu que je trouve constructif.

Philippe ROUZE : *Deux remarques à Monsieur CHAIGNE. Monsieur CHAIGNE nous a parlé de micro onde, d'ordinateur, de box, je rappelle à Monsieur CHAIGNE que ceux-ci sont des choix personnels, ce qui n'est pas le cas du compteur Linky.*

Monsieur CHAIGNE nous a parlé de création de postes, il faut mettre en balance les postes qui vont être supprimés car il n'y aura plus de relevé physique des compteurs et là aussi il y aura des postes qui seront supprimés sur le long terme.

Je lis que Linky est fait pour favoriser la montée en puissance des énergies renouvelables. Faudrait-il déjà que la France se décide à avoir un budget pour les énergies renouvelables. En France, il y a très peu d'argent, voire pas d'argent du tout, pour ces énergies renouvelables.

Enfin, dernier point et pas des moindres, et je pense que nos Elus d'Europe Ecologie les Verts l'aurait signalé si je ne l'avais pas fait, il y a un véritable désastre écologique. On va supprimer et détruire des compteurs qui fonctionnent très bien dans un contexte où on demande à tout le monde, y compris au citoyen, de faire des économies. Alors quand je vois toutes ces communes se revendiquant de l'Agenda 21, si c'est pour arriver à ce désastre écologique, alors franchement je me pose des questions.

Madame le Maire : *Pour conclure, car nous avons encore un long conseil, comme Jean-Michel BOUSQUET, je confirme ce que disait Monsieur CHAIGNE qu'effectivement nous aurions été dans l'illégalité si nous avons voté une délibération. Il y a eu une ou deux communes qui ont été retoquées, certaines ont vu leur délibération ne pas passer au contrôle de légalité.*

Sue les aspects communication, malheureusement la notion de communication est quelque chose de très relatif. On a l'impression que l'on communique très bien et que tous les Haillanais sont au courant de tout ce qui se passe sur la commune. Vous avez beau y mettre énormément d'énergie et d'argent, il y a toujours une majorité de gens qui ne sont pas au courant de ce qui se passe. Rappelez-vous Monsieur CHAIGNE, lorsque nous avons fait du porte à porte au Parc Sainte Christine pour le tram D, il y avait des gens qui n'étaient pas au courant du projet du Tram D qui arrivait jusqu'à Cantinole, alors ne parlons pas de celui qui veut aller jusqu'à Saint Médard... Il y a sans doute des efforts à faire de ce côté-là.

Ce que je souhaitais vous dire simplement, c'est que par ce vœu, nous souhaitions continuer le travail qui a déjà été commencé. Jean-Michel BOUSQUET vous l'a dit, il siège au titre de la Commune au Comité Consultatif Linky. Nous avons nous-mêmes rencontré Enedis il y a plusieurs mois, nous avons demandé à cette époque si les administrés qui le souhaitaient pouvaient s'opposer à l'installation du compteur. Il nous a été répondu que oui, il suffit simplement qu'ils en fassent la demande. Nous avons dû le faire pour une demi-douzaine de haillanais à l'heure actuelle.

Il ne s'agit pas pour nous de mettre Enedis en difficulté. C'est un partenaire historique et incontournable avec lequel nous travaillons très bien.

Il ne s'agit pas non plus de priver les 99,99 % de Haillanais pour qui Linky ne pose aucun problème.

Je souhaitais juste faire une mise en garde quant aux informations qui sont diffusées là-dessus, tout simplement parce qu'elles auront parfois, d'un côté comme de l'autre un certain manque d'objectivité.

Concernant la santé, nos téléphones portables sont bien plus nocifs et là où je ne suis pas d'accord avec Monsieur ROUZE, c'est qu'avoir un téléphone portable aujourd'hui, ce n'est plus un choix, c'est quasiment une obligation et seule une minorité de personnes n'ont pas de

téléphone portable.

Ces mêmes téléphones portables permettent de vous suivre à la trace, en terme de liberté, je ne pense pas qu'Enedis pourra exploiter de façon plus intéressante que les entreprises privées ou les administrations qui fichent les administrés, en sachant que vous avez branché votre lave-vaisselle en plein milieu de la nuit.

Il faut juste être vigilant à ce que les données nominatives ne puissent pas être vendues.

En ce qui concerne les coupures à distance, c'est déjà une pratique courante chez un certain nombre de fournisseurs de services. Vous ne payez pas votre facture de téléphone portable, vous n'avez plus accès au téléphone portable. Pareil pour les cartes de transports, les cartes bancaires. Ce n'est donc pas une nouveauté.

C'est pour cela que je suis parfois étonnée des levées de bouclier par rapport au compteur Linky car il y a des dispositifs qui sont bien plus attentatoires aux libertés publiques. On peut se réjouir qu'il y ait une prise de conscience citoyenne sur ce sujet et nous ne sommes pas sourds aux attentes des Haillanais qui sont inquiets du déploiement de Linky.

Nous entendons les inquiétudes de certains Haillanais mais cela reste aussi une minorité et il faut faire preuve d'objectivité et de recul.

VOTE : Majorité Municipale : 22 VOIX POUR

Le Haillan mérite un vrai changement : 7 Ne participent pas au vote

**N° 37/16 CHANTIER JEUNES 2016 » POUR LES JEUNES DE 15/17 ANS
FREQUENTANT LE RANCH**

Rapporteur : Eric FABRE

Eric FABRE: Lecture de la délibération

VOTE : UNANIMITE

**N° 38/16 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE VERSEE A L'ASSOCIATION ASH
GYMNASTIQUE LE HAILLAN**

Rapporteur : Eric Fabre

Eric FABRE: Lecture de la délibération

Monsieur CHAIGNE : *J'ai cru comprendre que nous n'avions plus de grand bus, or je l'ai vu faire du ramassage scolaire...*

Madame le Maire : *Non, c'est pour les ALSH, il ne fait pas de ramassage scolaire. Il n'est plus prêté aux associations, notamment pour les grands trajets. C'est plus intéressant de demander aux associations de prendre à leur charge la location d'un bus car elles obtiennent des tarifs que nous n'aurions pas en tant que collectivité, et nous participons à hauteur de 50 % et dans la limite de 500 euros.*

VOTE : UNANIMITE

N° 39/16 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE VERSEE A L'ASSOCIATION VOLLEY-CLUB LE HAILLAN

Rapporteur : Eric Fabre

Eric FABRE: Lecture de la délibération

VOTE : UNANIMITE

N° 40/16 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE VERSEE A L'ASSOCIATION COMITE DE JUMELAGE DU HAILLAN

Rapporteur : Eric Fabre

Eric FABRE: Lecture de la délibération

VOTE : UNANIMITE

N° 41/16 ADHESION AU CLUB DES TERRITOIRES UN PLUS BIO

Rapporteur : Carole GUERE

Carole GUERE : Lecture de la délibération

VOTE : UNANIMITE

N° 42/16 CRÉATION D'UN OUVRAGE COMMÉMORATIF POUR LES 150 ANS DU HAILLAN

Rapporteur : Nicole SAVIGNAC

Nicole SAVIGNAC : Lecture de la délibération

Monsieur CHAIGNE : *Pourquoi imprimer 1500 exemplaires pour une dépense de 7000 euros alors que vous ne prévoyez de vendre que 400 exemplaires ?*

Madame le Maire : *Certains exemplaires seront remis en cadeau, par exemple pour les mariages, on en offrira un à chacun des Elus, et si on en vend davantage, tant mieux.*

VOTE : UNANIMITE

N° 43/16 PRESENTATION DU RAPPORT DU DELEGATAIRE DE LA

**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION
D'UNE ACTIVITE CINEMA AU HAILLAN**

Rapporteur : Nicole SAVIGNAC

Nicole SAVIGNAC : Présentation du rapport

**N° 44/16 AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU C.N.C.
(CENTRE NATIONAL DU CINEMA ET DE L'IMAGE ET DE L'IMAGE ANIMEE)**

Rapporteur : Nicole SAVIGNAC

Nicole SAVIGNAC : Lecture de la délibération

Monsieur CHAIGNE : *Il est dit dans la délibération :*

1, « la participation financière correspond au remboursement des droits acquis générés par le versement de la taxe sur les billets. »

2, « une participation financière de 90% du montant hors taxes des travaux pourra être octroyée. »

La taxe par billet est d'environ 60 centimes Euros.

Nous venons de voir dans la présentation du bilan du délégataire qu'il y avait eu 5206 entrées. Si on fait un rapide calcul, cela donne environ 3100 € de droit acquis.

Les travaux que vous envisagez sont évalués à 14 000 € (12000 € pour la clim et 2000 € pour la première tranche de l'éclairage)

La participation financière envisageable est donc : 90% de 14000€ soit 12600 €

Comment pouvez-vous espérer une subvention de 12600 € alors que les droits acquis ne sont que de 3100 € ?

Nicole SAVIGNAC : *Ces 12600 euros, nous les avons déjà. Notre prestataire nous a fait savoir que nous avons déjà cotisé et que nous disposons de cette somme.*

Madame le Maire : *Cela correspond à l'activité cinéma qui existait il y a plus de 10 ans. C'est une très bonne surprise, je vous l'avoue, et cela explique pourquoi le montant est différent de notre calcul.*

VOTE : UNANIMITE

**N° 45/16 DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET
L'EXPLOITATION D'UNE ACTIVITE CINEMA AU HAILLAN - AVENANT**

Rapporteur : Nicole SAVIGNAC

Nicole SAVIGNAC : Lecture de la délibération

Madame le Maire : *C'est un ajustement. Comme on réintroduit le cinéma, après une saison de fonctionnement ça nous permet d'avoir quelque chose de beaucoup plus ajusté.*

VOTE : UNANIMITE

N° 46/16 DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION D'UNE ACTIVITE CINEMA AU HAILLAN / APPROBATION NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE

Rapporteur : Nicole SAVIGNAC

Nicole SAVIGNAC : Lecture de la délibération

VOTE : UNANIMITE

N° 47/ 16 BAR - SALLE DE L'ENTREPÔT - TARIFS - DECISION

Rapporteur : Nicole SAVIGNAC

Nicole SAVIGNAC : Lecture de la délibération

Monsieur CHAIGNE : *Je ne peux que nous féliciter, nous, élus d'opposition d'avoir voté contre la délibération de l'an dernier concernant ces tarifs.*

Même si l'an dernier, vous n'avez pas voulu vous déjuger, nous constatons, aujourd'hui, avec grand plaisir que pour les tarifs proposés à partir de septembre 2016, la raison l'a emporté. La petite bouteille d'eau passe donc de 1,50 € à 1,00 € comme nous l'avions demandé et le verre de vin rejoint les boissons alcoolisées avec un tarif de 3,00 € comme la bière pression.

VOTE : UNANIMITE

N° 48/16- SALLE DE L'ENTREPÔT – TARIFS DES SPECTACLES - DECISION

Rapporteur : Nicole SAVIGNAC

Nicole SAVIGNAC : Lecture de la délibération

VOTE : UNANIMITE

N° 49/16 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE VERSEE A L'ASSOCIATION DU SOUVENIR DES FUSILLES DE SOUGE

Rapporteur : Nicole SAVIGNAC

Nicole SAVIGNAC : Lecture de la délibération.

Madame SAINT GENEZ: *Nous ne sommes pas contre l'octroi de subventions aux associations. Mais nous ne pouvons tout de même pas aider toutes les associations du territoire sachant que le budget alloué aux subventions des associations haillanaises a été revu à la baisse !*

**VOTE : Majorité Municipale : 22 VOIX POUR
Le Haillan mérite un vrai changement : 7 ABSTENTIONS**

N° 50/16 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE VERSEE A L'ASSOCIATION TECHNOWEST LOGEMENTS JEUNES

Rapporteur : Nicole SAVIGNAC

Nicole SAVIGNAC : Lecture de la délibération

Madame SAINT GENEZ: *Il est quand même paradoxal qu'une association censée recevoir en 2015 une subvention d'environ 4300 € ne s'aperçoive qu'en juin 2016 qu'elle ne l'a pas perçu et réclame cette somme 1 an ½ plus tard !*

Madame le Maire : *Comme nous avons basculé un certain nombre d'associations sur le CCAS, il y a eu une incompréhension au niveau du versement des subventions, et chacun pensait que l'autre l'avait versé. Donc nous régularisons, à la fois au titre du CCAS et la partie qui incombe à la Mairie.*

VOTE : UNANIMITE

N° 51/16 – BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIERES 2015

Rapporteur : Monique DARDAUD

Monique DARDAUD : Lecture de la délibération

VOTE : UNANIMITE

N° 52/16 – HERAKLES – STOCKAGE ET CONDITIONNEMENT DE NITRAMINES

Rapporteur : Monique DARDAUD

Monique DARDAUD : Lecture de la délibération

Madame LAMAISON : *Nos remarques en commission ayant été prises en compte, nous*

voterons pour.

Jean-Alain BOUYSSOU : Sur cette délibération, à titre personnel je voterai contre, et ce pour 3 raisons :

La première, compte-tenu de la pollution aux perchlorates découverte en 2011 qui a conduit à l'abandon du captage d'une partie de la ressource en eau du Thil Gamarde

La deuxième, un manque de transparence de la Société Herakles lors de rejets inappropriés accidentels dans la Jalles en 2013

Et enfin, compte-tenu des conclusions données par l'autorité environnementale, je rappelle que l'étude d'impact ne montre pas d'absence de risque de communication entre les nappes de miocène et de l'oligocène

Jean-Claude CONTE : Nous nous abstenons compte-tenu que les réserves émises par l'Etat n'ont pas été levées.

VOTE : Majorité Municipale : 17 VOIX POUR + 1 VOIX CONTRE + 4

ABSTENTIONS

Le Haillan mérite un vrai changement : 7 VOIX POUR

N° 53/16 – SUBVENTION EN SURCHARGE FONCIERE AU LOGEMENT FRANCAIS

Rapporteur : Monique DARDAUD

Monique DARDAUD : Lecture de la délibération

VOTE : UNANIMITE

N° 54/16 – ECOLE MATERNELLE DE LA LUZERNE – CONVENTION D'AMENAGEMENT D'ECOLE - AUTORISATION

Rapporteur : Jean Michel BOUSQUET

Jean-Michel BOUSQUET : Lecture de la délibération

Madame SAINT GENEZ : Nous ne pouvons pas voter l'approbation d'une convention en l'état qui ne fait apparaître aucun nom ni montant

Madame le Maire : Effectivement, ce qui vous a été remis en annexe est la convention type qui va être remplie

Jean-Michel BOUSQUET : Il est dommage que cette remarque n'est pas été faite en commission, ce qui nous aurait peut être permis d'apporter des précisions supplémentaires

Monsieur CHAIGNE : Nous n'avons pas tous les éléments du Conseil lors des commissions

Madame le Maire : De toutes façons elle aurait été incomplète puisqu'il y a des éléments qui concernent des délibérations du conseil départemental, ça n'aurait été qu'une convention partiellement remplie

VOTE : Majorité Municipale : 22 VOIX POUR
Le Haillan mérite un vrai changement : 7 ABSTENTIONS

N° 55/16 – TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE - TARIFS 2017

Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET

Jean-Michel BOUSQUET : Lecture de la délibération

Monsieur CHAIGNE : *Pouvez vous nous expliquer les raisons pour lesquelles, malgré l'augmentation des tarifs de l'an dernier, les recettes sur ce poste sont en forte diminution ? Elles étaient de 84 147 € au compte administratif 2014 et ne sont plus que de 71 753 € au compte administratif 2015 soit en baisse de près de 15 %.*

Serait-ce dû à la fuite de grandes enseignes trop taxées ?

Ou bien est-ce la réponse à ma question en conseil Municipal du 15 février 2015 ? La délibération 07/15 portait sur l'élaboration du règlement local de publicité intercommunal de bordeaux Métropole. Je vous ai demandé combien il y avait de panneaux concernés et quelle serait l'incidence sur les recettes de la commune. Madame le Maire vous avez répondu : « Sur les recettes, ce sera marginal et en plus cela se fera très progressivement »

Jean-Michel BOUSQUET : *Je me rappelle bien l'année dernière vous avoir précisé que le but n'était pas d'engranger des recettes communales supplémentaires sur le dos des commerçants mais de travailler avec les commerçants avec des mesures incitatives à la réduction d'un certain nombre d'affichages publicitaires ou tout du moins de les ramener à quelque chose de plus raisonnable. Il n'est pas question de réduction du nombre de commerces, vous pouvez le constater vous-même en circulant dans Le Haillan.*

Monsieur CHAIGNE : *Pouvez-vous me citer des exemples pour étayer vos propos ?*

Madame le Maire : *Nous n'avons pas le tableau sous les yeux mais nous pourrons vous le communiquer. Il y a des enseignes qui, lorsqu'elles ont changé leur panneau, sont passées dans la catégorie inférieure en terme de surface et donc ont vu leur taxe baisser. C'est un dispositif vertueux qui vise à lutter contre la pollution visuelle*

Monsieur CHAIGNE : *Je vous remercie pour votre proposition du tableau et vous demande de bien vouloir nous le communiquer*

VOTE : UNANIMITE

N°56/16 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES – ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2015

Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET

Jean-Michel BOUSQUET : Lecture de la délibération

VOTE : UNANIMITE

N°57/16 – BUDGET PRINCIPAL – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET

Jean-Michel BOUSQUET : Lecture de la délibération

Comme chaque année à la fin juin, l'examen et l'adoption du Compte Administratif nous permettent de faire un point sur les finances de la commune et sur le bilan de l'année passée.

Je reviendrai rapidement sur quelques chiffres et ratios significatifs, reflétant le budget et la bonne santé de la commune, puis sur trois points éléments précis significatifs.

Quelques chiffres reflétant les ratios du bilan de l'année 2015 sur le budget principal.

Le résultat global se monte à 2 225 426,53 € en légère baisse par rapport à 2014 ce qui est cohérent avec l'avancement du mandat

Un niveau d'épargne brute en forte baisse de 31 % par rapport à 2014, ce qui traduit à la fois l'engagement des investissements du mandat ainsi que l'érosion d'une partie de nos recettes structurelles. Ce niveau reste cependant tout à fait satisfaisant pour une commune de notre strate

En volume, c'est 12 165 098 € de dépenses de fonctionnement pour 595 139 € de dépenses d'investissement. Il faut y rajouter 3 136 250 € de report, c'est-à-dire d'opérations engagées sur le budget 2015 mais non encore payées.

Ce qui nous donne en terme de ratio :

- *capacité de désendettement : 3,44 années*
- *effort fiscal de 1,35 (moyenne de la Métropole)*
- *taux épargne brute : 12,53 %*
- *Dépenses de fonctionnement par habitant : 1 212 €*

Cela traduit avec des éléments significatifs, les efforts de gestion réalisés par la commune du Haillan.

- Concernant les charges de gestion courante (chapitre 011), vous noterez que l'évolution de ce chapitre se monte de CA à CA à + 2 %. Cela traduit l'augmentation en volume des services directement rendus à la population, notamment la restauration scolaire et la petite enfance.

Pierre CHAIGNE : *Vous nous avez dit à maintes reprises que vous gériez le budget en bon père de famille (termes auxquels nous ne nous associons pas).*

Au regard de certains ratios financiers, je constate que c'est un père de famille qui « rackette » ses enfants et qui ne se préoccupe que très peu de leur avenir !

Un père qui rackette oui : le produit des impositions directes / la population (c'est-à-dire le montant des impôts locaux par habitants) est pratiquement le double au Haillan que la moyenne de la strate des communes équivalentes (817 € au Haillan contre 451 € pour la

moyenne de la strate). Heureusement que la pression de la campagne électorale vous a obligé à nous emboîter le pas et promettre vous aussi de ne pas augmenter les impôts locaux sur la durée du mandat, même si votre engagement était assorti de quelques réserves.

L'avenir, se sont les dépenses d'équipement ! le ratio dépenses d'équipement brut / population fait apparaître une valeur de 6 pour le Haillan contre 317 pour la moyenne de la strate soit 50 fois moins.

Par contre, les dépenses de fonctionnement sont elles 20 % plus élevées au Haillan que la moyenne de la strate (1212 € par habitant au Haillan contre 1035€ pour la moyenne de la strate.

Ces dépenses de fonctionnement sont plombées par les dépenses de personnel comme le montre le ratio dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement. Ce ratio est de 62% au Haillan contre 52% pour la moyenne de la strate soit 10 points de plus !

Je ne vais pas revenir en détails sur tous les chiffres mais simplement sur quelques uns :

Dans les charges à caractère général, la ligne 60611 « eau et assainissement » passe de 52892 € (CA 2014) à 84872 € (CA 2015) soit plus de 60% ! Vous avez certainement une explication à fournir ? autre que le prix de la petite bouteille !

Je ne reviendrai pas sur les charges de personnel ! vous connaissez notre point de vue sur ce sujet !

Par contre, je vais m'attarder un peu sur les autre charges de gestion courante qui elles progressent de 19 %

Ce chapitre est composé principalement des subventions aux associations et autres organismes.

Pour les associations, comme vous l'avez signalé, les subventions baissent légèrement, elles passent de 373 943 € à 364 883 €

Pour les autres organismes :

- Le SIVOM, elle baisse d'environ 10000 € soit plus d' 1/3 (de 28544 € à 18166 €)*
- Le SIJALAG, elle augmente de plus d' 1/4 (de 8712 € à 11034 €)*
- Le CCAS, contrairement à ce que vous indiquez est stable à 115 000 € on peut d'ailleurs s'étonner de cette stabilité dans le contexte actuel (chômage, précarité)*
- La Régie des Transports, elle est en baisse de 10500 € (de 28500 € à 18000 €)*
- La Source, pratiquement stable (de 200000 € à 206817 €)*
- La Régie des spectacles par contre, elle, elle est en très forte augmentation, elle a pratiquement doublé ! (de 255000 € à 489000€) Cette augmentation*

explique pratiquement à elle seule la totalité de l'augmentation du chapitre 65 « autres charges de gestion courantes ».

Les subventions Régie des spectacles + MGE sont en augmentation de plus de 12%. Elles passent respectivement de 255000 +446154 en 2014 à 489000 € + 298099 en 2015.

Jean-Michel BOUSQUET : *Quand on regarde l'imposition au niveau de la Métropole, les taux sont à différencier de la recette fiscale. La recette est liée aux bases, les bases sont liées à la structure de la population. Le taux est un élément plus pertinent à regarder, car il représente le vrai levier sur lequel la commune peut agir.*

Sur l'agglomération bordelaise, nous nous situons en milieu de tableau avec des écarts plus ou moins important en fonction de la nature des taxes. Concernant la taxe d'habitation, nous sommes mieux situé à l'échelon de la métropole, y compris dans les communes de même strate que sur le foncier non bâti par exemple. Donc si on regarde le montant ou le taux, on n'arrive pas au même résultat.

Je ne pense pas que ce soit négatif d'avoir une augmentation de nos bases physiques, ça traduit à la fois l'attractivité de notre territoire, ça nous permet de consolider les services déjà à disposition des Haillanais et ça ne constitue pas obligatoirement une augmentation des impôts pour les Haillanais. Il serait beaucoup plus inquiétant d'avoir une baisse des impôts de 1 % avec une baisse des bases de 3 %, qu'une hausse des bases de 4,2 % et une hausse des impôts de 4 %.

Concernant la promesse sur les taux stables : ce que je retiens, c'est que c'est une bonne idée et que je la défends fermement dans l'intérêt de tous.

Les dépenses d'équipement trop basses : oui c'est vrai. On a un volume d'investissement sur le budget 2015 au compte administratif qui est bas, mais quand on regarde la réalité adossée à ça, on a un volume de dépenses réalisées qui est faible mais un volume de report qui est très important et qui traduit l'engagement des opérations pluriannuelles. Mettre en œuvre un programme d'investissement pertinent, mesuré et bien financé prend du temps.

Quand on regarde les volumes financiers engagés en 2015, on est plus proche des 3,7 millions que des 500 000 euros, donc cela fait fluctuer les ratios selon ce que l'on prend de façon pratique et pragmatique et pas exclusivement comptable.

Monsieur CHAIGNE : *Même s'il y a eu des investissements à 2 millions d'euros, ce chiffre de 6 en valeur, ça voudrait dire qu'il y a eu 6 € par habitant alors que pour la strate c'est 317, c'est exorbitant cet écart !*

Jean-Michel BOUSQUET : *Il faut que je revérifie le chiffre*

Monsieur CHAIGNE : *Ca ne vous pose pas question de nous faire voter un compte administratif qui retrace toute l'histoire de la Commune avec des chiffres qui sont faux ?*

Jean-Michel BOUSQUET : *Je prends l'engagement de revérifier ce ratio. Ce qui est voté dans le compte administratif c'est le bilan comptable, les chiffres comptables. Le ratio est*

donné à titre indicatif. Je peux vous assurer que l'ensemble des chiffres comptables sont totalement justes, même si, sur plusieurs centaines de chiffres, personne n'est à l'abri d'une erreur matérielle.

Les dépenses de fonctionnement supérieures à la moyenne de la strate : oui c'est vrai, et ce n'est pas plus mal car cela dépend comment on les dépense... Dépenser 20 euros pour acheter des bonbons c'est une chose, dépenser 25 euros pour acheter à manger à sa famille c'est autre chose... Que nous dépensions plus en services, ce n'est pas faux mais ce sont des services qui sont très appréciés par les Haillanais. Je regarde avant tout l'équilibre du budget de la Commune. Je n'entends pas les Haillanais dire qu'il y a trop de services et qu'il faut en supprimer qui sont totalement inutiles. Certains services ont été revus à la baisse, ils n'ont pas été supprimés, ils ont été adaptés comme la collecte des déchets verts et globalement cela donne satisfaction.

Le volume des ressources humaines, 62 % : 10 % de plus par rapport à la strate. Cela traduit aussi la volonté de la commune de mettre en place des services et les réaliser en priorité avec les agents de la collectivité. La reprise en régie de l'entrepôt, c'est en année pleine et en volume financier équivalent, une économie de 70 000 euros à périmètre constant.

Les dépenses d'eau et assainissement : si une ou deux factures n'arrivent pas dans les délais, elles ne seront pas rattachées à l'exercice et cela peut entraîner des fluctuations d'une année à l'autre.

Monsieur CHAIGNE : *Vous pourrez me donner les factures 2014 et 2015 concernant l'eau ?*

Jean-Michel BOUSQUET : *Mieux que cela, nous vous donnerons les chiffres de consommation.*

Les subventions aux associations : oui elles ont baissé. La bonne gestion c'est de donner la bonne subvention à la bonne association en fonction de l'état de ses comptes. Il y a eu un travail réalisé avec les associations pour ces réajustements.

Sur la baisse du SIVOM, la bonne gestion de la trésorerie et la fin de l'amortissement de la salle de sport située à proximité du Lycée Sud Médoc ont permis de faire baisser les participations des communes.

Sur la hausse du SIJALAG, c'est à l'initiative du nouveau président après un état des comptes. C'est un choix qui correspond à un besoin de gestion de trésorerie du syndicat. Le syndicat a été repris en terme de compétence par la Métropole et les estimations réelles des besoins sont nettement supérieures

La baisse concernant la régie des transports s'explique par la fluctuation des besoins réels d'entretien des véhicules. Que le budget monte ou baisse, à partir du moment où c'est au réel, que c'est transparent, et vu la faiblesse des montants, cela ne me semble pas traduire un problème effectif mais un constat objectif.

Concernant le budget de la régie des spectacles, il a effectivement été multiplié par deux. C'est vrai si on regarde le budget annexe seul. Mais si on regarde sa structure, la réalité est

plus complexe que ça. Oui le budget monte en volume. Le budget annexe prend en compte les dépenses et les recettes de l'ensemble de l'exploitation. A partir du moment où on intègre les recettes dans ce budget, son volume augmente mécaniquement. L'année 2015 a été une année de transition avec, pour moitié, une partie en délégation service public et pour l'autre moitié, avec le volet ressources humaines sur le deuxième semestre 2015 qui a été porté par le budget principal de la commune et non pas par le budget annexe pour des raisons techniques. Si on réintègre ses dépenses à périmètre constant, on a un budget qui augmente beaucoup plus nominalement et ce n'est pas incohérent même si cela n'a pas beaucoup de sens. Ce qu'il faut regarder, c'est la participation d'équilibre du budget de la Ville au budget annexe. Et par rapport aux années précédentes, elle n'augmente pas. L'augmentation en volume traduit la reprise en régie.

Au final, le chiffre à retenir une fois que l'on décortique tous les autres chiffres et qu'on les met en perspective, c'est effectivement une économie en année pleine de 35000 €, sachant que les premiers budgets ont été prévisionnels puisqu'ils correspondaient aux 6 mois de reprise.

Si on remet l'ensemble du périmètre constant, et j'y tiens, le volume augmente c'est vrai, mais si on prend une image un peu caricaturale, « je donne 10 € à ma fille qui va donner 10 € à une copine, qui va donner 10 € à une autre copine, au total ce n'est pas 30 € qui vont être dépensés, mais bien 10 », qui passent de main en main. Quand on fait le total des transactions, on a un volume plus important mais une dépense constante.

Je le répète, il faut vraiment bien interpréter ce budget comme une année transitoire avec une participation pour partie à MGE, pour partie sur la Ville et dans tous les cas inférieure à ce que nous coûtait ce budget là par le passé.

Madame le Maire : *L'année prochaine on aura une année pleine et on aura la réalité de ce que représente le poids de la culture dans le budget. Je vais provisoirement vous quitter et laisser la présidence du Conseil à mon 1^{er} adjoint, Eric FABRE.*

VOTE : Majorité Municipale : 21 VOIX POUR

Le Haillan mérite un vrai changement : 7 VOIX CONTRE

N°58/16– BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DES TRANSPORTS – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET

Jean-Michel BOUSQUET : Lecture de la délibération

VOTE : Majorité Municipale : 21 VOIX POUR

Le Haillan mérite un vrai changement : 7 VOIX CONTRE

N°59/16– BUDGET ANNEXE POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS CULTURELLES – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET

Jean-Michel BOUSQUET : Lecture de la délibération

VOTE : Majorité Municipale : 21 VOIX POUR

Le Haillan mérite un vrai changement : 7 VOIX CONTRE

Eric FABRE : Madame le Maire, avant de vous rendre la place, j'ai le plaisir de vous annoncer que les comptes administratifs ont été votés, pas à l'unanimité, mais ont été votés.

Madame le Maire : Je voulais simplement remercier les services pour tout le travail qui a été fait sur ce compte administratif, on le fait tous les ans mais il faut vraiment le souligner, c'est un travail titanesque à cette période de l'année et malgré une toute petite erreur dans la note de présentation, (je vous confirme d'ailleurs que c'est bien 60 € et non pas 6), les services sous la houlette de Jean-Michel BOUSQUET ont réalisé un travail remarquable et on peut les remercier.

Monsieur CHAIGNE : Je vous précise juste qu'on vous demande des documents mais qu'on les regarde

Madame le Maire : C'est rassurant

N°60/16 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE - AFFECTATION DU RESULTAT 2015 - DECISION

Jean-Michel BOUSQUET : Lecture de la délibération

VOTE : Majorité Municipale : 22 VOIX POUR
Le Haillan mérite un vrai changement : 7 ABSTENTIONS

N°61/16 - BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DES TRANSPORTS DE LA COMMUNE - AFFECTATION DU RESULTAT 2015 - DECISION

Jean-Michel BOUSQUET : Lecture de la délibération

VOTE : Majorité Municipale : 22 VOIX POUR
Le Haillan mérite un vrai changement : 7 ABSTENTIONS

N°62/16 - BUDGET ANNEXE POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS CULTURELLES DE LA COMMUNE - AFFECTATION DU RESULTAT 2015 - DECISION

Jean-Michel BOUSQUET : Lecture de la délibération

VOTE : Majorité Municipale : 22 VOIX POUR
Le Haillan mérite un vrai changement : 7 ABSTENTIONS

N°63/16 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – ADOPTION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2016

Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET

Jean-Michel BOUSQUET : Lecture de la délibération

Monsieur CHAIGNE : *Le budget supplémentaire est un exercice obligatoire afin d'intégrer le résultat de l'année précédente et procéder à des ajustements ! Nous n'allons donc pas le commenter dans le détail.*

La volumétrie des grandes masses étant pratiquement constante, il reste néanmoins des points de vue différents quant au recours à l'emprunt et le niveau de désendettement ne devrait pas être systématiquement mis en avant !

Nous restons convaincus que la baisse des dotations de l'état doit être compensée si besoin par l'emprunt et non par l'impôt surtout qu'en ce moment, les taux d'intérêt n'ont jamais été aussi bas.

Jean-Michel BOUSQUET : *Je n'ai pas précisément compris la question sur le niveau de désendettement*

Monsieur CHAIGNE : *Vous faites toujours un focus sur le nombre d'années pour rembourser les emprunts. Dans le budget principal, vous avez dit que vous vous étiez engagés à ne pas augmenter les impôts sous certaines conditions, plutôt que d'augmenter les impôts pour compenser les baisses de recettes, nous préfererions que vous ayez recours à l'emprunt.*

Jean-Michel BOUSQUET : *Notre ratio désendettement va forcément se dégrader progressivement en fonction de l'évolution du programme. Je fais de cet indicateur une information, notre objectif n'est pas de le maintenir à ce niveau là mais de le maintenir à des niveaux raisonnables, en tout état de cause, inférieur au niveau de la strate.*

Autant maintenir un volume d'emprunt raisonnable permettant d'équilibrer les acquisitions et nos comptes me paraît légitime, autant aller emprunter des volumes très importants pour les stocker aujourd'hui ne me paraît pas très raisonnable. L'idée n'est pas de surstocker les emprunts pour enclencher un effet ciseau en remboursant des intérêts. Aujourd'hui les impôts restent stables et le choix qui est fait est celui de maîtriser nos dépenses de fonctionnement de sorte à affecter une bonne partie de nos excédents à nos investissements et du coup de pouvoir financer par anticipation une partie de nos investissements par cet excédent plutôt que par l'impôt.

Madame SAINT GENEZ : *Je comprends le point de vue de Pierre CHAIGNE car dans la précédente mandature il a été vu dans des budgets qu'on a été obligé d'emprunter au vu du programme d'investissement et que l'emprunt avait été réalisé à un moment où les taux étaient très hauts et sans aucune anticipation.*

Jean-Michel BOUSQUET : *Je comprends, et pour votre information, nous aurions pu éteindre un emprunt prévu au budget à hauteur de 300 000 € de la même façon que nous l'avons fait l'an dernier à hauteur de 500 000 €. Nous les avons maintenu pour pouvoir préserver cette capacité d'autofinancement pour l'avenir.*

**VOTE : Majorité Municipale : 22 VOIX POUR
Le Haillan mérite un vrai changement : 7 VOIX CONTRE**

N°64/16 – BUDGET ANNEXE POUR LA REGIE DES TRANSPORTS – ADOPTION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2016

Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET

Jean-Michel BOUSQUET : Lecture de la délibération

VOTE : Majorité Municipale : 22 VOIX POUR

Le Haillan mérite un vrai changement : 7 VOIX CONTRE

N°65/16 – BUDGET ANNEXE POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS CULTURELLES – ADOPTION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2016

Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET

Jean-Michel BOUSQUET : Lecture de la délibération

VOTE : Majorité Municipale : 22 VOIX POUR

Le Haillan mérite un vrai changement : 7 VOIX CONTRE

N°66/16 – MISE EN PLACE D'UNE SOLUTION DE VENTE AUX ENCHERES EN LIGNE - ADHESION A WEBENCHERES

Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET

Jean-Michel BOUSQUET : Lecture de la délibération

VOTE : UNANIMITE

N° 67/16 REVALORISATION DE LA REMUNERATION DES INTERMITTENTS DU SPECTACLE ET ARTISTES, INTERVENANT DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION CULTURELLE

Rapporteur : Daniel DUCLOS

Daniel DUCLOS : Lecture de la délibération

Monsieur CHAIGNE : *L'an dernier, vous avez fixé les tarifs en nous expliquant que vous repreniez les employés de MGE et donc que vous aviez repris également les mêmes tarifs.*

Aujourd'hui, vous nous expliquez qu'il faut augmenter fortement ces tarifs (de 13 à 16 %) parce qu'ils seraient inférieurs à ceux du marché.

Dans ce domaine vous faites donc moins bien que MGE !

Madame le Maire : *Il ne s'agit pas des mêmes intermittents. Il faut savoir qu'il y a presque une guerre entre les salles et si vous voulez avoir les bons intermittents, les bons techniciens, il faut savoir parfois mettre un peu plus le prix. Nous avons eu du mal à recruter. On nous disait que nos tarifs étaient trop bas. Nous avons été un peu contraints de nous aligner sur ce que faisait la concurrence.*

VOTE : Majorité Municipale : 22 VOIX POUR
Le Haillan mérite un vrai changement : 7 ABSTENTIONS

N° 68/16 -- MODIFICATION ET ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Daniel DUCLOS

Daniel DUCLOS : Lecture de la délibération

VOTE : UNANIMITE

N°69/16 – CONVENTION D’UTILISATION DU RESEAU DE RADIOCOMMUNICATION A LA NORME TETRA

Rapporteur : Laurent DUPUY BARTHERE

Laurent DUPUY BARTHERE : Lecture de la délibération

Madame le Maire : Il s’agit d’un dispositif permettant de sécuriser les conversations en toute circonstance, que nous partagerons avec Eysines. Nous allons passer une convention avec Eysines pour co-financer ce matériel.

VOTE : UNANIMITE

N° 70/16 - CONVENTION DE PARTENARIAT VILLE – CLUB DES ENTREPRISES DU HAILLAN - MODIFICATION

Rapporteur : Anne GOURVENNEC

Anne GOURVENNEC : Lecture de la délibération

Madame le Maire : Il s’agit juste de la précision d’un engagement réciproque avec le club. Toute entreprise qui arrive, qu’elle se présente auprès de la commune ou auprès du club des entreprises, l’une ou l’autre des structures informe l’autre partenaire

VOTE : UNANIMITE

N° 71/16 EURO 2016 – QUIZ DES COMMERCANTS DU HAILLAN – REGLEMENT ET LOTS

Rapporteur : Anne GOURVENNEC

Anne GOURVENNEC : Lecture de la délibération

VOTE : UNANIMITE

N° 72/16 – ADHESION A L’ASSOCIATION VILLE & AEROPORT - AUTORISATION

Rapporteur : Ludovic GUITTON

Ludovic GUITTON : Lecture de la délibération

Madame le Maire : *Il s'agit de continuer dans la droite ligne du travail qui est mené déjà depuis plusieurs années pour essayer de protéger la commune d'une partie des nuisances et il nous a semblé intéressant d'adhérer à cette association. Il faut savoir qu'en Gironde, la seule autre Ville adhérente est Mérignac, et je pense que nous allons sans doute faire des émules chez nos voisins Eysinais, c'est un réseau d'échange et c'est une forme de lobbying auprès des autorités aéroportuaires et des sociétés qui exploitent les aéroports pour que ceux qui subissent ces nuisances puissent aussi en retirer un certain bénéfice notamment du point de vue financier.*

Monsieur CHAIGNE : *Je formulerai juste un vœu : que nous puissions travailler en étroite collaboration avec l'association qui existe déjà.*

Madame le Maire : *C'est déjà le cas puisque nous les rencontrons très régulièrement, et nous échangeons. Nous avons d'ailleurs réalisé un CRIQ sur le thème de l'aéroport et Ludovic GUITTON est en contact très très régulier notamment avec le Président.*

VOTE : UNANIMITE

Madame le Maire : *Je vous remercie de rester pour les signatures de tous les documents financiers et pour ceux que je ne reverrai pas, je vous souhaite de bonnes vacances et on se donne rendez-vous à la rentrée pour le prochain conseil municipal.*

Erika VASQUEZ
Secrétaire de Séance

Andréa KISS
Maire du Haillan